

Chronologie permis

1. Contrôle de la vue

Le contrôle de la vue, réalisé par un opticien agréé, ne doit pas dater de plus de 24 mois

2. Cours de premiers secours aux blessés

Suivre un cours de premiers secours auprès des samaritains

3. Demande du permis d'élève

Votre formulaire de demande [pdf 201 Ko] doit être présenté au Service des Automobiles et de la Navigation

4. Apprentissage des règles de la circulation

Nos cours de théorie vous permettront d'optimiser votre réussite à l'examen théorique

5. Tests d'examen théorique

Nos tests sur ordinateurs, identiques à l'examen théorique, vous permettront de contrôler vos connaissances avant de passer cette épreuve...

6. Passage de l'examen théorique

Cet examen se déroule au Service des Automobiles sur rendez-vous. Il peut être passé un mois, au plus tôt, avant d'avoir atteint l'âge minimal requis

7. Délivrance du permis d'élève conducteur

Le permis d'élève conducteur est délivré à la suite d'un examen théorique réussi. Il est valable 24 mois pour la catégorie B et 4+12 mois pour la cat. A et la sous-cat. A1

8. Apprentissage de la conduite

Nos leçons de conduite automobile vous permettront de prendre, dès le début, de bonnes habitudes au volant

La formation de base pour motocyclistes (obligatoire) est également dispensée dans notre école

9. Cours de théorie de la circulation (sensibilisation)

Le cours de sensibilisation (8h) doit obligatoirement être suivi avant de pouvoir s'inscrire à l'examen pratique.

10. Passage de l'examen pratique

Cet examen se déroule au Service des Automobiles sur rendez-vous, après avoir effectué tous les points ci-dessus

11. Formation complémentaire (2ème phase)

En cas de réussite de l'examen pratique, un permis de conduire à l'essai sera délivré. Il est valable 3 ans (période probatoire) Durant cette période, le conducteur devra suivre une formation complémentaire de 2 jours